

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

OCTIDI 8 Pluviôse.

(Ere vulgaire)

Mardi 27 Janvier 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement, et à compter du 1^{er} pluviôse, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

AVIS IMPORTANT.

Lorsque les propriétaires de cette feuille, se virent obligés, par le renchérissement de toutes les dépenses de sa composition, d'en augmenter légèrement le prix, ils calculèrent moins leurs avantages que le désir de satisfaire le public au moins de frais possibles pour les souscripteurs. Aujourd'hui l'augmentation progressive de toutes les matières, et le décret de la convention qui fixe à moitié en sus le port des journaux, les forcent à un nouveau renchérissement. Ainsi les abonnemens, à dater du premier pluviôse, seront fixés au taux indiqué ci-dessus.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 14 janvier.

A l'arrivée d'un courrier russe à Varsovie le 20 décembre, le gouverneur de la ville & le ministre de l'impératrice remirent au roi une lettre de S. M. impériale, par laquelle ce prince étoit invité à se rendre à Grodno, où doivent se terminer les affaires de la Pologne. Le roi déclara que malgré la faiblesse de sa santé & la mauvaise saison, il étoit prêt à se conformer en tout aux desirs de l'impératrice. Le même jour on arrêta à Varsovie trente-deux personnes qui étoient connues pour les principaux auteurs de l'insurrection polonoise : on nomme le comte Ignace Potocki, le comte Zaskrewski, Kilinski cordonnier, Kampostas marchand, & M. de Ducowski. Le 24, tous ces personnages furent conduits par un détachement de cosaques vers les frontières de Russie. Les bourgeois de Varsovie, que l'on fait travailler maintenant à détruire les retranchemens qu'ils avoient élevés pour la défense de leur ville, ont paru fort affectés de ces événemens.

ANGLETERRE.

De Londres, le 8 janvier.

Il vient de se faire un mouvement dans les principales places du gouvernement. Lord Mansfield est nommé président du conseil ; lord Chatam, frère de Pitt, quitte la place de premier lord de l'amirauté, & y est remplacé par le lord Spencer, & lord Chatam passe au seccau privé.

On assure que le lord Howe va hisser son pavillon sur le Commerce de Marseille. (C'est un vaisseau de 120 canons).

On dit que le duc de Richemont quitte le ministère, & qu'il sera remplacé par lord Amherst, qui, en conséquence, deviendra grand-maître de l'artillerie.

Il paroît par les dernières nouvelles reçues du continent, que le duc d'York a été retiré à teins du commandement de notre armée de Hollande ; cette armée, s'il faut en croire quelques-uns de nos papiers, ne tardera pas à suivre en Angleterre son ancien général. On assure qu'à défaut de lui, elle rentrera chargée d'un riche butin qu'elle a fait sur les alliés que nous avons protégés jusqu'ici, & qui paroissent disposés à accueillir de préférence les républicains français.

La légèreté avec laquelle Pitt a annoncé la défection prochaine des hollandais, a vivement affecté le parti de l'opposition, & on présume que son mécontentement éclatera aux premiers débats du parlement. La nation avoit une longue habitude de regarder l'alliance de la Hollande, non-seulement comme une annexe considérable de notre puissance navale, mais encore les ports des Provinces-Unies comme autant de points de communications pour notre commerce entre les isles britanniques & les états d'Allemagne & du Nord. M. Pitt aura bien de la peine à lui persuader que ces avantages pourront être remplacés d'ailleurs.

Tous les papiers ministériels s'évertuent à prouver l' nécessité de la continuation de la guerre, & ils s'attachent

pour y parvenir, à calomnier la convention nationale de France.

Beaucoup de gens ne sont pas leurs dupes : quoique le *Trus Briton* soit un de ceux que l'on conçoit pour être vendus à la cour, il ne laisse pas d'avouer que les troupes anglaises qui sont en Hollande, se trouvent dans l'état le plus déplorable; elles sont à tel point dénuées de vêtements, que les officiers de beaucoup de corps ont fait une souscription pour procurer aux soldats les effets de première nécessité. C'est à leur nudité, dit le journaliste, qu'il faut attribuer les maladies auxquelles ils sont en proie.

Une expédition que la compagnie des Indes avoit fait tenter vers la baie d'Hudson, cent lieues en avant, a manqué. Les Esquimaux ont détruit les premiers établissemens faits.

Une cour martiale a jugé l'équipage du *Culloden*, qui s'étoit insurgé. Plusieurs matelots ont été condamnés à mort, & doivent être exécutés.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 1^{er} pluviôse (20 janvier, v. st.)

On croit que l'armée du prince d'Orange s'est retirée sur Rotterdam. Une fois que les François auront soumis l'intérieur de la Hollande, les autres places, de même que les autres provinces de l'Union, se soumettront certainement, sans qu'il soit même besoin d'employer la force pour y parvenir.

Trois militaires François, convaincus d'avoir contrefait les signatures des représentans du peuple & du général Pichegru, & de parcourir avec elles les campagnes pour y faire de fausses réquisitions, viennent d'être condamnés, par le tribunal criminel de cette ville, aux peines suivantes; savoir :

Lepron, volontaire, convaincu d'avoir imité les signatures des représentans du peuple & des généraux; d'avoir fait fabriquer à Namur deux cachets faux, & d'avoir fait différentes réquisitions, a été condamné à la peine de mort;

Joseph Vernié, caporal-fourier, pour avoir prêté son ministère à Lepron, à huit années de fers;

Joulain, sous-lieutenant, comme il n'existe à sa charge que de fortes présomptions de complicité, comme étant de leur société, a été déclaré incapable de servir dans les troupes de la république, & il sera détenu jusqu'à la paix.

Le port d'Ostende, qui étoit abandonné depuis l'invasion des François dans la Belgique, recommence à être fréquenté par quelques bâtimens marchands danois & suédois.

F R A N C E.

A R M É E D U R H I N.

De Gontespium, quartier-général de l'armée du Rhin, le 23 nivôse.

Toute la rive gauche du Rhin, depuis Huningue jusqu'à Mayence, présente un aspect imposant. Le cordon de troupes établi le long du Rhin a été encore renforcé par une partie de troupes qui étoient occupées au siège de Manheim. Nous sommes ainsi à l'abri de toute inquié-

tude de la part des Autrichiens, qui pourroient autrement traverser, sans peine, le fleuve pris en ce moment par les glaces.

Le siège de Mayence se continue avec une activité sans exemple, & malgré les obstacles infinis que nous avons à vaincre, tout nous fait espérer que cette place ne tardera pas à tomber en notre pouvoir. Nos soldats ont juré de ne prendre de repos que lorsqu'ils se seroient emparés de ce boulevard de la Germanie.

Une aventure d'une de nos vedettes pourra peut-être amuser vos lecteurs; je vous en garantis l'authenticité. Un jour qu'il faisoit un de ces brouillards épais, très-communs dans ce pays, un soldat autrichien portoit la soupe à une vedette de son parti. Il se trompe, & la remet à un cavalier du dixième régiment des chasseurs; celui-ci, qui savoit l'allemand, ne fait pas semblant de s'apercevoir de l'erreur. Il remercie amicalement l'honnête autrichien, mange d'un très-bon appétit, & sans se faire prier, la soupe qu'il lui offroit. Persuadé que ses camarades seroient curieux de goûter de ses mets, il leur a amené le cuisinier pour en préparer de semblables.

D É P A R T E M E N T D E M A I N E E T L O I R E.

De Châteauneuf, le 30 nivôse.

Les administrateurs du district de Châteauneuf, aux administrateurs du département de Maine et Loire.

C I T O Y E N S ,

S'il nous a été douloureux de vous informer tant de fois que nos malheureuses contrées étoient le théâtre de meurtres, incendies, pillages & vols commis par des hordes cannibales, il nous est aujourd'hui infaiblement agréable de vous annoncer qu'une partie de ces monstres vient de recevoir le juste châtimement de tant d'horreurs.

L'adjudant-général Soupe, informé que ces scélérats s'étoient portés hier sur la commune de Seurdres, y avoient fait chanter une messe, s'y étoit livré à la débauche, & se disposoit à exercer de nouveaux brigandages, a, pour les prévenir, marché toute la nuit avec les trois cents hommes d'armes qu'il a amenés d'Angers, auxquels s'est joint la compagnie de carabiniers qui, la veille, avoit été attaquée par ces scélérats: instruit ensuite qu'ils se rendoient dans la commune de Saint-Laurent, il les y a saisis. Rendu près les ci-devant châteaux de Noircieux & la Jaquesse, il a reconnu l'armée des brigands qui occupoit ces maisons, laquelle s'est aussitôt retirée dans une forêt voisine, & a fait feu sur l'avant-garde des nôtres: invités par l'adjudant Soupe à profiter de l'amnistie en se conformant au décret de la convention, ils ont répondu par des cris horribles, *vive le roi*, & par des coups de fusil. Alors le combat s'est engagé, & a duré plus d'une heure.

Grand nombre de ces tigres ont mordu la neige; beaucoup ont été blessés, & le surplus a pris une fuite très-précipitée. Aussi-tôt nos braves défenseurs les ont poursuivis très-loin, en ont encore tué quelques-uns, & ont arrêté le nommé Bédoin, ci-devant vicaire à Avrillé, lequel étoit muni d'hosties, d'huiles & d'autres signes de superstition & de fanatisme. Ce scélérat a été vu avec un pistolet à la main, dont il s'est débarrassé pour favo-

viser sa fuite. Amené ici & interrogé, il est convenu avoir dit la messe hier à Seudres. C'est lui qui exhortoit les malheureuses victimes égorgées par ses compagnons de crimes.

Dans ce combat nous n'avons eu qu'un volontaire tué & cinq blessés; ils sont dans notre hospice militaire, où ils seront traités en amis & en freres. On assure que les ennemis étoient au nombre de sept à huit cents, & qu'il y en a eu près de quatre-vingt de tués, sans compter les blessés. Il leur a été pris trois chevaux, dont deux très-beaux; on va les envoyer au dépôt d'Angers, pour y faire le service de la république.

Si l'adjudant-général Soupe se loue de la bravoure & de la discipline des volontaires qu'il commandoit, ces braves militaires, non moins justes, rendent aussi hommage à la valeur, aux talens & à l'expérience de cet officier.

Salut & fraternité.

Fanchon, président; Mordret;
M. Viaud, agent national.

De Paris, le 8 pluviôse.

On écrit de Nantes, que les rebelles de la Vendée sont disposés à mettre bas les armes & à reconnoître le gouvernement français. Laroberie, commandant de la cavalerie de Charette, adopte dans ses lettres Père républicain, parle avec respect de la convention nationale, & substitue par-tout le mot citoyen à celui de monsieur. Les avant-postes des rebelles & ceux des républicains se répondent par des cris de *vive la république, la réunion & la fraternité*. Dernièrement quelques soldats de l'armée de Charette, réunis avec les soldats républicains, crioient ensemble *vive la république!* un seul rebelle ayant crié *vive le roi*, son chef le réprimanda sévèrement, & annonça qu'il en feroit un exemple éclatant, s'il ne pensoit que la seule habitude lui avoit arraché ce mot qui devoit désormais être proscrit. Alors de nouveaux cris de *vive la république, vive la convention*, se firent entendre, & l'on se donna le baiser de la fraternité.

Le capitaine du brick américain les *Deux Amis*, allant de Londres à Lisbonne, & qui a relâché au Havre, le 17 nivôse, a rapporté que tout bâtiment neutre qui chargeoit en Angleterre, étoit contraint de contracter l'obligation, en fournissant caution de trois fois la valeur de son chargement, de ne pas le déposer dans un port de France.

Cet ordre est arrivé au moment de son départ, lorsqu'il avoit ses expéditions. Plusieurs bâtimens, destinés pour ce port, se trouvent arrêtés par cette mesure.

Le représentant du peuple Blutel écrit de Rochefort, en date du 23 nivôse :

CITOYENS COLLEGUES,

Hier, en faisant examiner un bâtiment portugais, quatre charpentiers trouverent dans un trou de ce navire un paquet considérable de poudre d'or. Ils eussent pu se l'approprier; mais, loin d'être capable d'une bassesse, ils sont allés faire la déclaration de cette découverte à la municipalité. J'ai voulu récompenser ce noble désintéressement, & j'ai offert à ces braves gens une somme de 200 livres; mais ils l'ont refusée, en disant qu'ils n'avoient rien que leur devoir. J'ai cru pouvoir seconder d'une autre manière vos intentions bienfaisantes: cent trois habitans

de la Vendée languissoient dans les fers à Rochefort, ils n'ont jamais porté les armes contre la république. La société populaire & les autorités constituées ont sollicité leur élargissement. Conformément à votre proclamation aux citoyens égarés de la Vendée, j'ai prononcé la mise en liberté des cent trois détenus dont il s'agit. J'espère que vous confirmerez cet arrêté.

L'assemblée a approuvé la conduite de Blutel, & ordonné l'insertion de sa lettre au bulletin.

L'ambassadeur de Geneve a réclamé auprès du comité de salut public contre le rapport de Boissy, qui tend à encourager les manufactures d'horlogerie établies à Besançon. Ce rapport contient des phrases qui inculpent un peu la loyauté de cette république. On ne croit pas que cette altercation ait des suites, & l'on espère qu'elle ne troublera pas la bonne intelligence qui regne entre les deux nations.

Le jour de l'auto-da-fé du terroriste brûlé aux jacobins, la jeunesse qui exécutoit gaiement cette cérémonie chargea son orateur de dresser un acte d'accusation contre le mannequin, afin qu'il y eût une forme judiciaire dans sa condamnation. L'orateur s'exprima ainsi :

« Je t'accuse d'avoir, pendant quinze mois, ravagé, pillé la république, incarcéré les citoyens & assassiné le peuple français.

« Je t'accuse d'avoir voulu te porter en masse à la convention nationale pour la dissoudre, en égorger les membres, & réduire ainsi la nation française dans la plus honteuse servitude.

« Je t'accuse de t'être opposé aux décrets bienfaisans rendus par la représentation nationale, en faveur des citoyens détenus contre toutes les loix de la justice, contre tous les principes de la raison, & pour empêcher l'exécution de ces décrets, d'avoir appuyé l'adresse séditieuse de Dijon & autres écrits de cette nature, & de leur avoir donné la plus grande & la plus scandaleuse publicité.

« Je t'accuse d'avoir pris hautement la défense du scélérat Carrier, & déclaré que tu lui ferois un rempart de ton corps.

« Je t'accuse enfin de toutes les calamités qui ont accablé & qui accablent encore la France; car elles sont toutes à toi. En réparation de quoi, je requiers que tu sois brûlé vif devant le lieu même qui a été le principal théâtre de tes forfaits.

« Aussitôt des cris d'un assentiment unanime se sont fait entendre; un petit bûcher étoit déjà préparé, & le pitoyable mannequin y a été jetté, toujours au milieu des mêmes cris: *à bas les jacobins, les royalistes, les terroristes; vive la république! vive la convention nationale!* »

Les terroristes se montrèrent très-exaspérés de ce qu'on les désigne par leur vrai nom. L'un d'eux s'en plaignoit l'autre jour avec une amertume très-impérieuse dans un cercle; un bon homme rompit le silence pour lui répondre. Cette dénomination, lui dit-il, vous choque étrangement; mais considérez qu'elle est infiniment plus bénigne que celle d'*aristocrate* que vous prodiguez au tems de votre règne à ceux qui n'agissoient pas, ou seulement qui ne pensoient pas comme vous. Car, enfin, elle n'engendre ni dénonciation, ni incarcération, ni confiscation, ni peine de mort; & le tallion que vous affectez de craindre

ne peut être l'ouvrage de gens justes & rendus sages par la fatale expérience de vos fureurs. On applaudit ; & le terroriste se retire un peu confus de cette logique qui n'avoit jamais été à son usage.

Il est bien difficile qu'au moment qu'un peuple reconquiert sa liberté, il ne soit pas profondément pénétré de la grandeur de cette conquête, & que les circonstances ne l'entraînent pas quelquefois à en faire un usage excessif. Ce danger devient plus grand, à mesure que les partis inséparables des révolutions deviennent plus puissans. Le peuple bon, confiant & simple, qui s'est livré aux chefs d'une faction, divinise promptement tout ce que font ces chefs, & reçoit d'eux avec docilité les listes de saints, de héros, de martyrs, de confesseurs qu'ou lui présente : mais quand une fois ces chefs sont renversés par d'autres, la légende du jour s'efface, & les saints se trouvent tout-à-coup dénichés.

Sans rien appliquer de cet historique au divin Marat, on peut observer que la section Montmartre l'a renoncé depuis peu, & que récemment la commune du Havre, par une délibération solennelle, vient de faire la même renonciation au nom de Marat, qu'elle avoit accollé au sien.

Ces changemens de l'opinion doivent affecter médiocrement les vrais patriotes, puisqu'ils n'entraîneront aucune destruction des monumens élevés à ce nom : car, comme dit le député Mercier, il n'y a ni chapelle ni buste en marbre, en pierre ou en bois, élevés à ce patriote ; & si ses bustes en plâtre sont jettés en bas par la pluie ou par le vent, nous n'aurons qu'à ne pas les ramasser.

Il est bon, il est convenable, il est juste d'observer combien la nouvelle de la prise d'Amsterdam a causé de joie parmi le peuple de Paris. Croiroit-on qu'on rencontreroit des citoyens presque gelés qui s'applaudissoient de ce que la rigueur du froid ne diminueoit pas ? Nos freres d'armes, disoient-ils, ont besoin de la continuation de la gelée pour mettre à fin leurs utiles travaux. Il y a de l'héroïsme dans ce souhait patriotique ; aujourd'hui un souhait aussi civique permet de desirer que l'aspérité de la saison se tempere, afin que la riviere nous apporte les trains & les bateaux de bois, dont l'artisan, le pauvre, l'homme utile ne peuvent se fournir qu'à un prix exorbitant.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen ROVERE.

Séance du 7 pluviôse.

Richard, au nom du comité de salut public, est venu lire une lettre écrite en date du 2 de ce mois, par les représentans du peuple près des armées du Nord & de Sambre & Meuse : ils annoncent que la totalité des provinces de Gueldre, d'Utrecht & de Hollande sont en notre pouvoir, & que les villes de Gertruidenberg, Gorcum, Dordrecht & une quatrième, ont capitulé la veille.

Nos braves défenseurs, dont on ne peut arrêter le courage, font rouler les canons & les glaçons sur le Waal, la Meuse & le Leck, & bravent, la nuit comme le jour, les rigueurs de la saison.

Cette lettre excite de vifs applaudissemens ; elle sera insérée au bulletin.

On se rappelle qu'il y eut il y a quelque temps un mouvement d'insurrection à Marseille, dont il fut rendu compte à la convention le 5^e. des jours Sans-culotides ; l'assemblée avoit pris des mesures pour faire punir les auteurs de ce mouvement, & avoit ordonné qu'ils seroient traduits devant le tribunal criminel du département.

Clauzel, au nom des comités de sûreté générale & de salut public, est venu annoncer aujourd'hui qu'on agit de nouveau cette commune ; que les auteurs de la première tentative de rébellion ont été relâchés ; le tribunal criminel insulté, & les juges obligés de quitter leurs fonctions. Les cris de *vive la montagne, vivent les jacobins*, retentirent dans les lieux publics & dans les rues ; on bût au mois prochain. Ceux qui regrettent le système de terreur se flattent que ce qu'ils appellent la persécution des patriotes ne durera pas ; ils disent qu'ils joueront à la boule avec les têtes ; qu'ils n'ont eu du sang que jusqu'à la cheville, mais qu'ils en auront jusqu'aux genoux.

L'assemblée frémit à plusieurs reprises.

On voudroit sur-tout faire rapporter le décret qui déclare cette commune en état de siège, parce qu'alors on parviendroit à en éloigner le commandant & la garnison que les agitateurs redoutent, & qui les gênent pour leurs projets.

Clauzel fait décréter plusieurs mesures pour arrêter ces troubles : le décret qui déclare Marseille en état de siège, est maintenu ; le tribunal criminel sera réinstallé sans délai & continuera d'exercer ses fonctions ; plusieurs députés sont envoyés sur les lieux.

Clauzel avoit parlé, dans son discours, de ce que Pitt a dit au parlement d'Angleterre que la nation anglaise étant commerçante, il s'étoit en conscience cru obligé de chercher à détruire le commerce de France, & qu'il n'avoit pas été mal secondé par ceux qui se disoient ici les patriotes par excellence.

Le rapporteur rappelle les diatribes dont la tribune de la convention a eu effet si souvent retentie contre le commerce & la nation boutiquière ; il rappelle les persécutions essayées par les négocians, la destruction des manufactures & les fusillades de Lyon.

Clauzel pensoit que Pitt pouvoit fort bien n'avoir pas vu toutes ces choses-là avec peine.

Lorsque l'impression de ce discours a été demandée, il s'est élevée une discussion assez vive. Duhem l'a appuyée, & sur-tout la partie relative au discours de Pitt, fort bien rendue, a-t-il dit.

André Dumont & Bentabole vouloient qu'on imprimât seulement les pièces ; ce dernier, parce que le discours n'avoit pas été, disoit-il, lu aux comités ; Dumont parce qu'il desiroit qu'on ne parlât plus de Pitt, dont le nom a si souvent servi dans la convention de prétexte aux crimes qu'on préparoit.

L'impression est décrétée.